

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 09 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 22 – REPRÉSENTÉS : 06

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUILLAUDEUX Maryse*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. LODÉ Alexandre (*pouvoir à M. PICAUD Michaël*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

ABSENT : M. DELAUNAY Yoann.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. CAILLON Philippe et Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie.

<u>OBJET</u> :	<i>Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2022</i>
-----------------------	--

N° 2021 / 12 / 07

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs au 1er décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Intercommunalité et Économie lors de la consultation par courriel ;

.../...

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant la mutation interne d'un agent au sein du service voirie, suite à un départ en retraite, et afin de pourvoir à son remplacement ;

Considérant le retour d'expérience du recours à deux agents saisonniers (un contrat de 6 mois et un autre de 4 mois), au service espaces verts, depuis 2018 ;

Considérant le départ en retraite de la collaboratrice de cabinet et la décision de Monsieur le Maire de ne pas pourvoir à son remplacement ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 1er janvier 2022,*
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35ème,*
- la suppression d'un poste de collaborateur de cabinet au 1er janvier 2022.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,*
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs,*
- et d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité (28 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 décembre 2021,
Le Maire,



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général des services 10 000 à 20 000 hab.	A	1,00		1,00	1,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	1,00	22,00	17,66	1,00	18,66
Attaché Principal	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	3,00		3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	C	6,00		6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Adjoint Administratif Territorial	C	5,00		5,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		48,00	20,00	68,00	55,53	1,38	56,91
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00		4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maîtrise Principal	C	4,00		4,00	3,30	0,00	3,30
Agent de Maîtrise	C	2,00		2,00	1,68	0,00	1,68
Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	C	13,00		13,00	11,80	0,00	11,80
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	C	9,00	5,00	14,00	8,70	1,38	10,08
Adjoint Technique Territorial	C	13,00	15,00	28,00	24,05	0,00	24,05
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant Socio-Educatif	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 1 ^e classe	C	7,00		7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Bibliothécaire	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Pal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	13,00	19,00	13,60	0,70	14,30
Animateur Principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation Principal 2e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint Territorial d'Animation	C	2,00	12,00	14,00	9,80	0,70	10,50
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL		91,00	35,00	126,00	102,79	3,08	104,87

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE S (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique	C	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00